



Le Mardi 08 avril, à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de BRIVES CHARENSAC s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude FERRET, Maire.

## **ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2008**

### **(PAS D'AUGMENTATION DES IMPOTS LOCAUX)**

#### **➤ Approbation du Budget Primitif 2008**

Le Budget 2007 ressort à **3 904 559 €** en fonctionnement et **1 282 190 €** en investissement soit un budget global de 5 186 749 €.  
Ce budget est en légère diminution par rapport à l'exercice précédent dont le total ressortait à 5 525 282 € : 3 844 517 € en fonctionnement et 1 680 765 € en investissement

Le programme travaux 2008, déjà présenté à l'occasion du Débat d'Orientation Budgétaire, a fait l'objet d'un précédent communiqué de presse.

#### **➤ Approbation du Budget Annexe du Camping Municipal d'Audinet 2008**

Ce Budget Annexe s'équilibre en dépenses et en recettes à **108 810 €** pour la section de fonctionnement et **8 300 €** en section d'investissement.

## ➤ **Vote des taux d'imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières – Année 2008**

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Taxe d'habitation et des Taxes Foncières. Ces taux sont inchangés depuis 1994.

	2004	2005	2006	2007	<b>2008</b>
<b>Taxe Professionnelle</b>	Communauté d'Agglomération du PUY EN VELAY				
<b>Taxe d'Habitation</b>	10.12	10.12	10.12	10.12	<b>10.12</b>
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	22.21	22.21	22.21	22.21	<b>22.21</b>
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	97.19	97.19	97.19	97.19	<b>97.19</b>

## ➤ **Indemnités de fonction du Maire et des adjoints**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2123-20 à L. 2123-24, et R. 2123-23 le Conseil Municipal a fixé le montant des indemnités pour l'exercice des fonctions de Maire à 55 % de l'indice 1015, les Adjoints quant à eux percevront une indemnité correspondant à 22 % de l'indice 1015.

## ➤ **Indemnité de Conseil du Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer à 90 % le taux d'attribution de l'indemnité de conseil devant être allouée Monsieur Patrice ARNAUD, comptable du Trésor Public en charge de la commune.

## ➤ **Délégation d'attributions du Conseil Municipal à Monsieur le Maire**

Les délégations suivantes ont été accordées :

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret et s'élevant actuellement à 206 000 euros hors taxes ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes
- prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;

➤ **Approbation du Règlement Intérieur du Conseil Municipal**

➤ **Subvention exceptionnelle à l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous pour la prise en charge d'une partie du déficit de fonctionnement de la Cyber-Base constaté en 2007**

Les Membres du Conseil Municipal ont autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 9 299,59 €, correspondant à la prise en charge de 50 % du déficit constaté en 2007.

➤ **Approbation de l'annexe financière 2007 de la convention de partenariat avec l'A.U.M.P.T.**

Conformément à la convention de partenariat signée avec l'A.U.M.P.T., sur la base des dispositions de la loi N° 2000-321 du 12 avril 2000, le Conseil Municipal a validé l'annexe financière qui fait la synthèse de l'ensemble des aides accordées à l'AUMPT en 2007 et prévues pour l'exercice 2008.

La commune a versé en 2007 : 93 387 € sous forme de subvention de fonctionnement, 97 940 € au titre des avantages en nature (mise à disposition de personnel et charges à caractère général) et 86 040 € pour des prestations effectuées dans le cadre de conventions avec la Ville (entretien du territoire communal – mise à jour site internet – PEL ...), soit au global 277 367 €.

Pour 2008, le montant global ressort à 271 442 €.

➤ **62 186.20 € de Subventions aux Associations pour l'année 2008** (non compris les participations versées à la Maison Pour Tous) selon détail ci-joint

ASSOCIATIONS Subventions	SUBVENTIONS 2008	
	Fonct.	Except.

ANCIENS COMBATTANTS		
ANACR	145.00 €	
Comité Départ Prix de la Résistance	150.00 €	
ACPG CATM	550.00 €	
<b>Total Partiel</b>	<b>845.00 €</b>	-

0.36%

CULTURELLES ET EDUCATIVES		
Comité de Jumelage	2 400.00 €	
La Mi Brivois + Ecole	2 300.00 €	700.00 €

<b>Les Amis de la Bibliothèque</b>	<b>1 100.00 €</b>	<b>600.00 €</b>
		<b>200.00 €</b>
<b>Groupe Folklorique</b>	<b>825.00 €</b>	
<b>Troupe Théâtrale du Pont Vieux</b>	<b>210.00 €</b>	
<b>APEEM</b>	<b>350.00 €</b>	
<b>APEER</b>	<b>400.00 €</b>	
<b>APEEC</b>	<b>305.00 €</b>	
<b>APE La Chartreuse</b>	<b>305.00 €</b>	
<b>APE Les Eaux Vives</b>	<b>305.00 €</b>	
<b>B-Rives de Loire Animées</b>	<b>110.00 €</b>	<b>1 200.00 €</b>
		<b>5 000.00 €</b>
<b>La Calade de Garamentes</b>	<b>100.00 €</b>	
<b>Temps Danse</b>	<b>155.00 €</b>	
<b>Styl'Danse</b>	<b>100.00 €</b>	
<b>Les Guidons d'Autrefois</b>	<b>185.00 €</b>	
<b>Chant'en Velay</b>	<b>80.00 €</b>	
<b>Compagnie Gratouille</b>	<b>80.00 €</b>	
<b>Les Tambours de 89 du Velay</b>	<b>80.00 €</b>	
<b>Le Pont des Ludes</b>	<b>1 500.00 €</b>	
<b>Total Partiel</b>	<b>10 890.00 €</b>	<b>7 700.00 €</b>

-2.22%

<b>SOCIALES LOCALES</b>		
<b>Association de Parents de la Crèche</b>	<b>170.00 €</b>	
<b>CSF</b>	<b>2 300.00 €</b>	
<b>Visite Malades Hôpitaux</b>	<b>520.00 €</b>	
<b>Ass Paralysés de France</b>	<b>125.00 €</b>	
<b>Club du mont Brunelet</b>	<b>1 005.00 €</b>	
<b>Donneurs de Sang</b>	<b>100.00 €</b>	
<b>Ass Résidents Foyer Vert Bocage</b>	<b>155.00 €</b>	
<b>Total Partiel</b>	<b>4 375.00 €</b>	<b>-</b>

0.23%

<b>SPORTIVES</b>		
<b>ACCA</b>	<b>30.00 €</b>	
<b>Ass Sportive Collège de Corsac</b>	<b>90.00 €</b>	<b>250.00 €</b>
<b>Amicale des Joueurs de Rugby</b>	<b>80.00 €</b>	
<b>Boule Amicale</b>	<b>1 875.00 €</b>	<b>850.00 €</b>
		<b>800.00 €</b>
		<b>1 000.00 €</b>
<b>Contribution à l'entraînement des équipes</b>	<b>1 000.00 €</b>	
<b>Judo Club</b>	<b>1 000.00 €</b>	
<b>Tennis Club</b>	<b>1 000.00 €</b>	
<b>Contribution à l'entraînement des équipes</b>	<b>1 400.00 €</b>	
<b>Les Cadets de la Chartreuse</b>	<b>90.00 €</b>	
<b>Pétanque Amicale</b>	<b>505.00 €</b>	
<b>Club de Badminton</b>		<b>300.00 €</b>
<b>Rugby Club</b>	<b>7 500.00 €</b>	
<b>Sauveteurs Brivois</b>	<b>14 000.00 €</b>	
<b>Sports Loisirs Brivois - Canoë Kayak</b>	<b>1 000.00 €</b>	
<b>Gym d'Entretien</b>	<b>260.00 €</b>	
<b>Sport Détente Brivois</b>	<b>80.00 €</b>	<b>100.00 €</b>
<b>Handisport Haute Loire</b>	<b>125.00 €</b>	

Flashing Car Concept	80.00 €	
Les Guidons Vellaves	80.00 €	70.00
Magic Paintball	80.00 €	
Dispositif Sport Loisirs Culture / emploi educateur		
Judo Club		1 183.20 €
Tennis Club		1 734.00 €
Sauveteurs Brivois		1 734.00 €
Regul N-1		
<b>Total Partiel</b>	<b>30 275.00 €</b>	<b>8 021.20€</b>

1.45%

<b>DEMANDES DIVERSES</b>		
Ass. Départ. P.E.P.43	80.00 €	
<b>Total Partiel</b>	<b>80.00 €</b>	<b>€</b>

<b>SOUS-TOTAL GENERAL</b>	<b>46 465.00 €</b>	<b>15 721.20€</b>
article 657482	<b>62 186.20 €</b>	

0.10%

**Le Conseil Municipal s'est félicité de la montée en Elite I de l'équipe fanion du club de LA BOULE AMICALE, plus haut niveau National par mi les 8 meilleurs clubs de France. Une subvention exceptionnelle sera ainsi attribuée au Club compte tenu des frais supplémentaires qui seront engagés. Le montant de cette subvention exceptionnelle n'a pas été encore fixé.**

► **Baignade aménagée des « Trois Piquets »** : recrutement d'un surveillant de Baignade, titulaire du B.N.S.S.A., afin d'assurer la surveillance de la baignade des « Trois Piquets » qui est aménagée Plaine d'Audinet, et dont l'ouverture est fixée, comme chaque année, du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

► **Révision des tarifs de la Médiathèque Municipale « Le Moulins aux livres »**

	TARIFS 2008
cotisation annuelle d'adhérent (famille)	<b>17 €</b>
cotisation temporaire (mensuelle)	<b>50 % de la C.A.A.</b>
caution temporaire (mensuelle)	<b>25,00 €</b>
remplacement carte d'adhérent	<b>1 €</b>
recherche documentaire INTERNET	<b>1,00 € / l'heure</b>
impression sur papier blanc	<b>0,30 € / l'unité</b>
impression papier couleur	<b>0,50 € / l'unité</b>
photocopies de documentation	<b>0,15 € / l'unité</b>

Les tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> juin 2008.

- **Renouvellement des Membres de la Commission Communale des Impôts Directs**
- **Approbation de la Convention constitutive d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics**
- **Cession d'un bien communal cadastré AM 283 (appartement du receveur de la Poste)**

Les Membres du Conseil Municipal ont décidé de vendre l'ancien appartement du receveur de La Poste appartenant au domaine privé de la commune et dont le prix principal a été fixé à 165 000 €.

- **Travaux d'agrandissement et de restructuration de la Mairie : Avenant N° 01 pour le lot N° 13 « Courant fort et courant faible »**

MARCHE INITIAL H.T	66 700.00
TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES H.T	9 000.00
TOTAL HT	75 700.00
TVA 19.6%	14 837.20
TOTAL TTC	90 537.20

- **Mise en œuvre de la Redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.**
- **Présentation du Rapport d'information sur l'exécution des marchés conclus en 2007, conformément à l'article 133 du nouveau Code des Marchés Publics**
- **Cession de 3 caravanes « CAMP 500 » du Camping Municipal à un particulier. Ces caravanes avaient été retirées de la location lors de la saison 2007 compte tenu de leur état de vétusté avancé.**
- **Demande de Transfert du domaine public de l'Etat au domaine public de la Commune des parcelles AK 115 et AK 116 (ancienne Maison AUDRAS en rive droite vers le Pont de La Chartreuse)**